Méthode générale de la remédiation

Cette méthode a été élaborée dans le cadre des travaux sur les difficultés d'apprentissage conduits à l'AFPA (Cf rapport d'étude « Diagnostic de difficultés rencontrées par les bénéficiaires : analyse des difficultés, méthodes de diagnostic, instrumentation du diagnostic. » Georges MICHEL, Institut National des Métiers de la Formation – Direction de l'Ingénierie – AFPA (2006).

A partir des causes identifiées par le diagnostic, plusieurs phases sont mises en œuvre.

Celles-ci sont à dérouler en veillant en permanence à laisser à l'apprenant son pouvoir de réflexion et d'action. « Faire à la place de », « Prendre la place de l'autre » ne permet ni au formateur de conserver la distance nécessaire, ni à l'apprenant de résoudre la situation problématique.

1. Les hypothèses de remédiation de la difficulté d'apprentissage : Choisir avec l'apprenant la remédiation pertinente.

1.1. Formuler des hypothèses de remédiation.

- Ai-je besoin d'autres éléments pour formuler les hypothèses ?
- En fonction des causes explicatives formulées, quelles sont les remédiations possibles ?
- Chercher avec l'apprenant les remédiations possibles et lui proposer des hypothèses de remédiation complémentaires.

1.2. Vérifier les hypothèses de remédiation :

Rechercher les informations utiles pour valider ou invalider chacune des hypothèses de remédiation.

Le formateur va :

- Se centrer sur l'analyse des conditions de réalisation des remédiations et sur l'évaluation de la faisabilité.
- Aider l'apprenant à faire l'inventaire des conditions, vérifier la faisabilité, identifier les ressources et évaluer les obstacles.

1.3. Choisir la (des) remédiation(s) réalisables en fonction des contraintes.

- En fonction de la situation précise, quelles sont les remédiations réalisables?
- Choisir avec l'apprenant la remédiation la plus pertinente en fonction des ressources et du contexte.

En fonction des éléments recueillis dans la phase précédente, il s'agit de choisir la remédiation la plus pertinente en fonction de la situation précise. Une remédiation peut-être très pertinente du point de vue du problème, mais n'être pas réalisable en fonction des ressources et du contexte.

2. La remédiation

Les acteurs de la remédiation peuvent être – avec l'apprenant - les acteurs internes (formateur, psychologue, médecin du centre, AVC, ...) ou des ressources externes (structures d'aides externes sociales, médicales, psychologiques, centrées sur les toxicologies,...)

2.1. Négocier un plan d'action avec l'apprenant

(Contractualisation, planification, acteurs concernés).

⇒ Elaboration d'un plan d'action négocié.

Le formateur propose d'élaborer ensemble un plan d'action, qui

- définit : les actions,
- une planification des étapes dans le temps,
- les acteurs concernés et les engagements de chacun.

Il élabore avec l'apprenant le plan d'action en lui faisant les propositions nécessaires et en vérifiant son adhésion.

2.2. Suivre et, si nécessité, adapter et modifier le plan d'action.

Mise en œuvre d'un ou de plusieurs points d'étapes selon le contexte.

Le formateur fait le point avec l'apprenant sur :

- les modalités de mise en œuvre du plan
- d'action, ce qui est réalisé et ce qui reste à faire,
- les difficultés rencontrées.

Le cas échéant, lorsque le plan s'avère inadapté ou difficile à mettre en œuvre tel qu'envisagé, il recherche avec l'apprenant de nouvelles pistes et/ou planifie de nouvelles échéances. Pour cela, il veille à ce que les propositions soient faites autant par l'apprenant que par lui-même, vérifie l'adhésion de l'apprenant et contractualise les nouvelles modalités avec ce dernier.

2.3. Evaluer les effets du plan d'action.

➡ Vérification de la résolution de la difficulté constatée.

Lors d'un entretien individuel ou en situation d'apprentissage, selon la nature de la difficulté, le formateur évalue avec l'apprenant la résolution de cette difficulté. En cas de non atteinte de l'objectif, une nouvelle adaptation du plan d'action peut être envisagée.